

DECISION

Numéro de la réclamation/demande: 16

Réclamation

Epreuve: Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage Course n° : 8

Date de l'instruction: 28/08/2019

PARTIES ET TEMOINS

Numéro de la réclamation/demande: 16: 420M - FRA 56118 - Victor/Iban LE PENVEN/CORNIC
420M - FRA 56030 - Enzo/Arthur BALANGER/ROUXEL

Témoins: 56648, Tom Masson, témoin de 030. Yvan Cornic, témoin de 130

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Protest hélé

Pavillon rouge arboré: Non requis

DECISION: Réclamation recevable

PROCEDURAL MATTERS

FAITS ETABLIS

Course 8, 1er bord de près, à l'approche de la marque 1, 12-15 nœuds de vent, gros clapot

56118 tribord amures au près sur la lay-line

56030 bâbord amures en route de collision avec 118

56118 hèle 56030

56030 ne modifie pas sa route

56030 croise devant 56118

56118 abat et passe derrière 56030.

contact entre la chute de la voile 56030 de et l'épaule de l'équipier de 56118

Aucun bateau n'effectue de pénalité

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

1. 56030 bâbord a manqué à se maintenir à l'écart de 56118 tribord, comme requis par la règle 10.
2. Il n'était pas raisonnablement possible à 56118, bateau prioritaire, d'éviter le contact avec 56030 quand il était clair que 56030 ne se maintenait pas à l'écart. Pas d'infraction à RCV 14.
3. 56030 bateau devant se maintenir à l'écart, n'a pas évité le contact, enfreignant RCV 14 mais n'est pas pénalisé, le contact n'ayant entraîné ni dommages, ni blessure.

DECISION

56030 DSQ course 8

Date et heure: 28/08/2019 18:11 CEST'

JURY

Présidée par: Sylvie Harle (FRA)

Membres du jury: Marie-Charlotte Dizès (FRA), Patrick Chapelle (FRA)